

Décret

Générale

colonial

Décret n° 4° L'arrêté ministériel fixant l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'adjoints et de commis des services civils des colonies (autres que l'Indochine et les territoires sous mandat).

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 août 1938

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1938

Date du numéro
31 août 1938

TEXTE INTÉGRAL

Par arrete du Ministre des colonies en date du 2 août 1938, un concours pour 14 emplois d'adjoint et 13 emplois de commis des services civils des colonies autres que l'indochine et ceux des territoires sous mandat sera ouvert les 28, 29 et 30 novembre 1958, dans 1ex conditions fixées par les arrêtés n°7 55 et 134 du 21 mai 1988, modifié par les arrêtés du 15 juin 1938